




DEMANDE DE RÉSERVATION DE LA GRANDE SALLE

Jour(s) et date(s)		202_
Demandeur associatif ou entreprise	<input type="checkbox"/> Association : <input type="checkbox"/> Entreprise :	
Adresse mail obligatoire (*)	Adresse : Code Postal : Ville : Contact : Nom : Prénom : Adresse (si différente du siège de l'entreprise ou de l'association) :	
		@
Demandeur particulier	Nom : Adresse Code Postal Ville	
Précisions concernant la demande	Horaires d'utilisation salle : Horaires de début et fin de manifestation :	
	Motif	Réunion – Assemblée Générale (jusqu'à 23h00 ou plus tard)- Conférence – Repas – Loto – Spectacle – Mariage – Baptême – Soirée dansante Autre (à préciser) :
	Effectif	Nombre de personnes attendues : Capacité de la salle :
	Droit d'entrée	Entrée gratuite oui non Si non, tarif proposé
Horaires	De 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 23h00 maximum la semaine et le dimanche De 09h00 à 03h00 du matin maximum le samedi	
Conditions d'occupation	Les salles sont obligatoirement fermées de 12h à 13h30 en semaine Le respect des horaires est impératif. Aucune dérogation ne sera accordée.	
<i>Ce formulaire vaut réservation, mais ne vaut en aucun cas acceptation. Chaque demande doit être faite au moins un mois avant la date de réservation. Rappel : en cas de force majeure, la Ville de Nemours se réserve le droit d'annuler toute réservation des salles. Aucun dédommagement ne sera dû par la Ville. (*)si cette rubrique n'est pas remplie, le formulaire devra être retiré directement au service Manifestations et Associations. A défaut, cette réservation ne sera pas considérée acceptée.</i>		
Demande présentée le : Chèque de réservation (Arrhes) d'un montant de : Les arrhes ne sont pas remboursables		
Signature du demandeur :		
CADRE RESERVE A LA VILLE DE NEMOURS		
Avis en date du		
Conditions tarifaires : (Par décision N°: 22/17 du 3 février 2022)		
Adjointe au Maire, en charge de la Culture et du Tourisme, Anne-Isabelle PAROISSIEN.		